



INFORMATIONS IMPORTANTES

Implantation d'un protocole sanitaire rigoureux, de mesures de distanciation sociale et d'installation d'un panneau de plexiglas à l'intérieur du bureau de la balance.

- Nous demandons à tous nos clients actuels qui envisagent d'utiliser nos services en ce début de saison 2020 de bien vouloir communiquer avec notre bureau **avant de vous rendre sur notre site de Saint-Roch-de-l'Achigan pour vous assurer que vos informations relatives à votre dossier soient valides (adresse, numéro de téléphone, courriel, numéro de carte de crédit, etc.) afin de respecter nos modalités de paiement** ;
 - Dans la mesure où les informations dont nous disposons à nos dossiers ne sont plus à jour, nous suspendrons votre droit d'accès à notre site jusqu'à ce que vous aurez vérifié et mis à jour vos informations,
 - Nous vous rappelons à cet effet notre politique de paiement: **tous les matériaux disposés ou achetés sur notre site doivent être acquittés sur réception**,
 - Ainsi, afin d'éviter des ralentissements inutiles dans la réalisation de vos projets, prière de communiquer avec Richère Morneau au 450-963-3158 afin de vérifier vos informations à nos dossiers.
- Nous avons installé un lavabo extérieur alimenté avec de l'eau à la disposition de nos clients, à côté de l'entrée du bureau de la balance, avec de l'eau et du savon, **afin d'exiger que tous nos clients se lavent obligatoirement les mains durant au moins 20 secondes avant de pouvoir entrer dans notre bureau** ;
- Les poignées de porte et les surfaces susceptibles d'être touchées par nos employés et/ou par nos clients seront nettoyées continuellement ;
- Pour la signature des billets de disposition et/ou d'expédition, nous avons mis en place un système permettant la signature de ceux-ci à l'aide d'un crayon à l'encre et **il sera de la responsabilité du camionneur ou du client d'avoir son propre crayon pour signer ses billets** ;
- **Aucun client ne sera autorisé à pénétrer dans nos installations**, autre que pour venir signer son billet de disposition et/ou d'expédition au bureau de la balance ;
- Nous demandons à nos employés ainsi qu'à tous nos clients de respecter les exigences du gouvernement et des autorités de santé publique concernant la distanciation sociale de façon à conserver une distance d'au moins **deux (2) mètres** les uns par rapport aux autres.

Prenez note que ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives émanant de la Direction régionale de santé publique et de la CNESST.

Nous nous assurerons de les maintenir à jour sur notre site web
www.lrdn.ca